

Séance du vendredi 26 juin 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Aimond, Alexandre Bérard, Bonnet, Ferdinand Desjardis, Dupont, Guiller, Lucien Hubert, Senouvière, Sousties, Millis-Lacroix, Ribot, De Selves, Bronillot.

M. De Selves présente un rapport verbal sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de dispenser du timbre les actes faits en exécution de la loi du 17 juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches.

Il fait remarquer que la Chambre des députés, après avoir voté l'article relatif aux femmes en couches, a ajouté au projet de loi un article 2 dispensant du timbre et du droit d'enregistrement d'autres ^{des actes civils} actes ayant pour objet la rectification des dits actes.

Il propose à la commission d'adopter l'article 1er du projet, mais de rejeter le second qui est parasitaire et n'a rien à faire avec l'assistance aux femmes en couches.

Les conclusions de M. le rapporteur sont adoptées.

M. Aimond donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre

2
Des députés, portant fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour l'année 1915.

Le rapport est adopté.

M. Dupont donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la construction du bureau de poste de la rue Bergère, n° 48.

Le rapport est adopté.

M. Férouville donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à admettre les inscrits maritimes dont les demi-soldes ont été liquidés dans la période comprise entre le 14 juillet 1908 et le 14 juin 1910, à réclamer la liquidation du supplément pour service à l'Etat en raison du temps passé en congé renouvelable.

Le rapport est adopté.

M. Armond, rapporteur général, demande à être autorisé à déposer en blanc sur le bureau du Sénat son rapport sur l'incorporation de l'impôt sur le revenu dans le budget de 1914, afin de lui permettre, à la suite de la séance de la commission des finances de demain, au cours de laquelle ce rapport sera discuté, de donner demain soir à l'imprimerie son rapport définitif.

Cette autorisation lui est accordée.

M. Courtès demande à la commission
de vouloir bien adopter son rapport conduisant
à la création d'une école nationale professionnelle
à Carbes, rapport qui a reçu l'assentiment du
ministre du commerce et du ministre des finances.

M. le Président répond que la commission
est favorable à l'adoption de ce rapport, mais
elle insiste à insister sur ce fait que la
dépense qui résultera de cette création soit calculée
le plus strictement possible de façon à ce que
les crédits ne soient pas dépassés (adopté).

La commission décide qu'elle se réunira
demain à 2 heures $\frac{1}{2}$ pour entendre et discuter
le rapport de M. Aimond sur l'impôt sur le
revenu.

La séance est levée à 3 heures.
